



PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 5 décembre 2018

N° 24/ 2016-2021

Présidence de **M. Pascal GEMPERLI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

87 sont présents

11 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **Katia CID, Giancarlo DE BELLIS, Katharina DELLWO BAUER, Laure JATON, Claire MARTINET, Cyril NUSSBAUM, Soleille SARDY, Michel SIMERSEK, Grégory TAMAGNI**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) : **Benjamin GAILLARD, Cathy SCHUMACHER**

Ajout d'un point 12 nouveau : Interpellation de M. Bertrand Gilliard relative à un poste à repourvoir au Sitecom.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER intervient pour préciser que lorsqu'il a déposé son postulat « Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en ville de Morges » il semblait évident qu'il allait servir d'outil de travail pour le parking du centre aquatique. En ce sens, il demande que les préavis N° 44/12.18 et N° 46/12.18 soient fusionnés et que cette demande soit votée par les Conseillers-ères.

M. Bastien MONNEY suit M. Busslinger sur sa proposition mais il se questionne quant à la présidence de cette commission. Qui de l'EM ou du PSIG va présider cette commission ? Il est décidé que l'EM garde la présidence.

Le Conseil accepte la demande de M. Busslinger.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à une large majorité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018.
2. Démission d'un membre de la Commission de recours en matière de taxes et impôts.
3. Nomination d'un nouveau membre de la Commission de recours en matière de taxes et impôts.
4. Assermentation de deux Conseillères communales.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Nomination de la Commission de gestion 2018 – Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : mardi 15 janvier 2019, à 18h30, salle des Pas Perdus.
8. Préavis de la Municipalité :
 - N° 44/12.18 Proposition de décision liée à l'amendement adopté par le Conseil communal au Plan Partiel d'Affectation du Parc des Sports portant sur l'augmentation de la capacité du parking souterrain de 640 à 840 places – Présidence EM – 1^{ère} séance de commission : mardi 11 décembre 2018, à 18h30, salle des Pas Perdus.
 - N° 45/12.18 Révision du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et révision du règlement sur l'AIL – Présidence EM – 1^{ère} séance de commission : mercredi 30 janvier 2019, à 18h30, salle des Pas Perdus.

- N° 46/12.18 Réponse au postulat de Jean-Hugues Busslinger et consorts « Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en ville de Morges » - Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : 8 janvier 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.
- N° 47/12.18 Vente de la parcelle N° 1450, située à l'av. de Riond-Bosson 2, à SKULL ESTATE 1 SA pour le prix de CHF 2'100'000.00 – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : jeudi 31 janvier 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.
- N° 48/12.18 Demande d'un crédit de CHF 1'990'000.00 pour le financement de la part communale à la requalification de l'avenue de Marcelin, entre le giratoire de la Morgettaz et Echichens et pour la réfection, le remplacement et le renforcement des infrastructures communales sur ce même tronçon, subventions non déduites – Présidence UDC- 1^{ère} séance de commission : mercredi 19 décembre 2018, à 18h30, salle des Pas Perdus.
- N° 49/12.18 Préavis complémentaire au préavis N° 11/3.18 – Mise en œuvre de la loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC) et réponse au postulat de Mme Galina Spillmann – Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : lundi 17 décembre 2018, à 18h30, salle des Pas Perdus.
- N° 50/12.18 Demande d'un crédit de CHF 298'000.00 pour le remplacement partiel de la conduite de transport d'eau potable Haute-Pierre/Morges dans la route de St-Saphorin (RC75) à Echichens, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : mardi 18 décembre 2018, à 18h30, salle des Pas Perdus.

9. Rapport de commission:

- N° 27/12.18 Demande d'un crédit global de CHF 1'500'000.00 TTC pour l'étude à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel.
- N° 33/12.18 Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité – Introduction d'une taxe sur l'éclairage public.
- N° 37/12.18 Demande d'un crédit de CHF 39'000.00 pour la poursuite de la diffusion des séances du Conseil communal dès l'année 2019 et pour les années suivantes.

N° 39/12.18 Demande d'un crédit de CHF 3'450'000.00 pour le projet d'exécution et la réalisation des équipements de l'Eglantine, le giratoire de Warnery, la sécurisation et l'entretien des arbres du secteur de Prairie Nord et la création d'un cheminement piétonnier, subventions et participations de tiers non déduites.

N° 40/12.18 Budget de l'exercice 2019.

N° 41/12.18 Révision de l'article 43 du Règlement du Conseil communal – commission de recours en matière de taxes et impôts.

10. Motion Baptiste Müller « Etudier l'installation de la Maison du Tourisme à l'Hôtel de Ville » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

11. Postulat Bertrand Gilliard « Pour que les nouvelles technologies de mobilité ne soient pas sources de conflits » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

12. Interpellation de M. Bertrand Gilliard relative à un poste à repourvoir au Sitecom.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

14. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018.
- Municipalité en bref N° 43/12.18 décembre 2018
- Préavis de la Municipalité N° 44/12.18
- Préavis de la Municipalité N° 45/12.18
- Préavis de la Municipalité N° 46/12.18
- Préavis de la Municipalité N° 47/12.18
- Préavis de la Municipalité N° 48/12.18
- Préavis de la Municipalité N° 49/12.18
- Préavis de la Municipalité N° 50/12.18
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 27/6.18
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 33/9.18
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 37/10.18
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 39/10.18
- Rapport de la Commission des finances relatif au budget de l'exercice 2019
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 41/11.18
- Détermination municipale sur la motion de Baptiste Müller « Etudier l'installation de la Maison du Tourisme à l'Hôtel-de-Ville ».
- Détermination municipale sur le postulat de Bertrand Gilliard « Pour que les nouvelles technologies de mobilité ne soient pas sources de conflits ».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018.

Mme la Secrétaire Tatyana Laffely Jaquet apporte deux corrections.

Page 592 : Intervention de Mme Claudine Dind « *pour participer aux assises vaudoises du climat du 12 novembre...* »

Page 617, première intervention : Il ne s'agit pas de l'intervention de M. Sylvain Bolliger, qui a démissionné, mais de Marc Lambrigger.

Le procès-verbal est accepté à une large majorité et son auteure en est remerciée.

2. Démission d'un membre de la Commission de recours en matière de taxes et impôts.

M. le Président Pascal GEMPERLI lit la lettre de démission de M. Grégory Tamagni du Groupe UDC.

3. Nomination d'un nouveau membre de la Commission de recours en matière de taxes et impôts.

M. Frédéric VALLOTTON propose, au nom du Groupe UDC, la candidature de Mme Patricia DA ROCHA. L'élection est réputée tacite.

4. Assermentation de deux Conseillères communales.

Mme Christine Pion (PSIG) et Mme Léa Moreau Shmatenko (VERTS) ont été élues par le Bureau avant la séance de ce soir et sont assermentées selon le protocole en vigueur afin de repourvoir aux postes laissés vacants par Mme Magali Züger pour le Groupe PSIG et Mme Alizé de la Harpe pour le Groupe des Verts.

Mmes Pion et Moreau prêtent serment et vont rejoindre les rangs de l'assemblée pour la suite de la séance.

5. Communications du Bureau.

M. le Président Pascal GEMPERLI communique 7 informations :

- Résultats des votations du 25 novembre 2018 pour la Ville de Morges. L'initiative « pour les vaches à cornes » a été refusée avec 1'588 voix pour et 2'124 voix contre. L'initiative « pour l'autodétermination » a été refusée avec 800 voix pour et 3'080 voix contre. L'objet concernant la base légale pour la surveillance des assurés a été accepté avec 2'000 voix pour et 1'887 voix contre.
- Lors de la séance du 7 novembre 2018, les deux membres du PSIG qui sont sortis au moment du vote sur l'amendement de M. Bastien Monney au préavis relatif à la demande de crédit de CHF 1'082'000.00 pour l'entretien du réseau routier et la pose du revêtement phono absorbant sur les avenues des Pâquis et Jules-Muret, auraient dû pouvoir revenir dans la salle et voter sur le fond, M. le Président leur adresse son mea culpa car cette règle s'applique uniquement en cas de vote à bulletin secret.
- La séance extra muros dans le bâtiment du Gand Conseil vaudois à Lausanne aura lieu le mercredi 5 juin, selon les disponibilités de la salle. Les détails quant à l'organisation de cette sortie seront communiqués ultérieurement.
- Le Bureau réfléchit actuellement à la mise en place d'un mécanisme concernant l'article 55 du règlement du Conseil communal, relatif aux sanctions en cas d'absence répétées et ou non excusées aux séances du Conseil communal. Lorsqu'un protocole aura été déterminé, il sera communiqué aux Conseillers-ères.
- Un message de M. Cédric Jotterand, Rédacteur en chef du Journal de Morges a été transmis au Bureau, concernant le remboursement du prêt de CHF 150'000.00 fait A la Vie d'Ici SA par la Ville de Morges en 2017. Le Journal de Morges vole désormais de ses propres ailes et M. Jotterand remercie vivement le Conseil communal. Le message sera transmis aux Conseillers dès que possible. (NDLR : *Un problème informatique a rendu le transfert impossible. Ce message sera transmis dès que l'option de transfert à tous les conseillers sera rétablie dans la messagerie de la secrétaire*).
- Trois commissions n'ont pas rapporté après la quatrième séance du Conseil suivant le dépôt du préavis, selon l'article 46 alinéa 2 du Règlement du Conseil communal. Il s'agit de la commission chargée de l'étude du préavis N° 19/6.18, relatif à la création d'un poste de webmaster, qui s'est réunie à quatre reprises et qui a voté. Le rapport devrait pouvoir être remis en février 2019.

La commission chargée du préavis N° 8/2.18 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) de la Baie, déposera également son rapport en février 2019.

La commission chargée de l'étude du préavis N° 21/6.18 relatif à la réponse au postulat POP « Pour un incubateur de jeunes entreprises à Morges » rapportera également en février prochain.

- Il n'y a aucune obligation ce soir de se limiter à l'essentiel, car au besoin une séance de réserve est fixée au 12 décembre.

6. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAKES annonce deux communications orales et invite les Conseillers-ères à partager le verre de l'amitié agrémenté des traditionnelles salées au fromage, à l'issue de la séance.

Ouverture d'une permanence d'information à Couvaloup 12

Mme la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a le plaisir de vous informer que la Commission consultative d'intégration Suisses-Etrangers de Morges inaugurera le samedi 26 janvier 2019 une permanence d'information et d'orientation dans les locaux de Couvaloup 12.

Actuellement, les prestations de primo-information offertes aux nouveaux résidents de la Commune ont lieu au guichet de l'Office de la population, et lors d'une soirée annuelle où les autorités et les différents services de la ville sont présentés.

Afin de compléter ce dispositif, la Municipalité, sur proposition de la Commission d'intégration, a décidé d'ouvrir une permanence qui accueillera toute personne désirant recevoir des renseignements sur le fonctionnement de la société, de nos institutions, ou plus simplement sur la vie dans notre ville.

L'objectif étant d'offrir un lieu chaleureux d'accueil et d'échanges avec les bénévoles présents dans le but de favoriser l'intégration dans la Commune. Cet endroit pourra servir également d'interface avec des associations locales pour aborder épisodiquement des thématiques plus spécifiques à l'intégration.

Cette permanence sera ouverte le dernier samedi de chaque mois de 9h à 12h à Couvaloup 12.

Pour rappel, le centre est ouvert sur demande, dans l'attente d'un projet d'accueil libre remanié. »

Abattage de 32 marronniers et plantation de 33 marronniers sur les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

*« Le 5 septembre 2018, votre Conseil a accepté le crédit de CHF 210'000.00 pour l'abattage de 32 marronniers et la plantation de 33 marronniers ou **châtaigniers si possible**.*

Pour faire suite à la demande formulée lors de la séance du Conseil communal du 5 septembre dernier, la possibilité de planter des châtaigniers à la place des marronniers a été étudiée.

Toutefois, un tel remplacement n'est pas approprié pour les raisons suivantes :

- *Cette essence est attaquée par le cynips du châtaignier et Morges se trouve dans la zone focale d'un foyer. Selon la Division inspection cantonale des forêts (DGE-FORET), de nouvelles zones infestées par cet organisme nuisible particulièrement dangereux sont constatées chaque année dans le Canton de Vaud.*
- *La taille historiquement voulue en forme de plateau aurait laissé peu de fleurs et donc de fruits aux châtaigniers, alors que les marronniers plantés sur les quais ont des fleurs stériles et donc pas de fruits. En effet, une fructification n'est pas judicieuse à cet endroit du fait des nuisances engendrées, (impact sur les carrosseries des véhicules, entretien par la Propreté urbaine, etc.)*
- *Sans modification notable de l'aménagement des quais et dans le cadre de remplacements partiels, un changement d'essence n'est pas approprié et ce, pour conserver l'unité de l'alignement.*
- *Par ailleurs, les marronniers sur les quais de Morges supportent plutôt bien les contraintes auxquelles ils sont soumis.*

Pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, la Municipalité a décidé de remplacer les marronniers abattus par des arbres de la même espèce. La première étape d'abattage a commencé le 3 décembre et les travaux de plantation se poursuivront jusqu'au 20 décembre 2018. Le chantier sera repris dès le début de l'année 2019 pour les derniers abattages et les travaux de plantation se termineront d'ici fin février. »

M. le Président Pascal GEMPERLI ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

M. Jean-Bernard THULER en réponse au point 2 des communications du Bureau offre un pot pour que les personnes qui doivent s'absenter durant la séance n'aient pas à quitter la salle.

7. Nomination de la Commission de gestion 2018 (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : mardi 15 janvier 2019, à 18h30, salle des Pas Perdus.

En vertu de l'article 43 du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion 2018 doit être nommée. Selon le tournus la présidence revient au Groupe PSIG.

M. le Président Pascal GEMPERLI appelle les Chefs de Groupe des partis au perchoir afin qu'ils proposent leurs candidats. Il rappelle la composition de la

Commission de gestion, soit 5 PLR, 5 PSIG, 2 UDC, 2 VER et 1 EM, ainsi qu'un suppléant de chaque parti.

Mme Ludivine GUEX propose pour le PSIG: Ludivine GUEX, Sylviane TRUDU, Romina GAROFALO, Katharina DELLWO-BAUER, Michaël FURHOFF. Suppléante : Anne-Françoise COSANDEY

M. Yvan CHRISTINET propose pour les Verts : Janine DEVAUD, Claudine DIND. Suppléant : Xavier DURUSSEL.

Mme Catherine HODEL propose pour l'EM : David GUARNA. Suppléant : Philippe LAURENT.

M. Yves MENETREY propose pour le PLR : Françoise ADLER, Emilie BOVET, Pierre Marc BURNAND, Emmanuelle NEUKOMM, Eric WEBER. Suppléante : Béatrice GENOUD-MAURER.

Mme Patricia DA ROCHA propose pour l'UDC : Frédéric VALLOTTON, Giancarlo DE BELLIS. Suppléante : Patricia DA ROCHA.

Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de postes à repourvoir, les élections sont réputées tacites et les candidats élus sont félicités.

8. Préavis de la Municipalité :

N° 44/12.18 Proposition de décision liée à l'amendement adopté par le Conseil communal au Plan Partiel d'Affectation du Parc des Sports portant sur l'augmentation de la capacité du parking souterrain de 640 à 840 places – Présidence EM – 1^{ère} séance de commission : mardi 11 décembre 2018, à 18h30, salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

Maria Grazia VELINI	Pascal DE BENOIT	Sylvie FAY
Bastien MONNEY	Richard BOUVIER	Christian HUGONNET
Frédéric EGGENBERGER	Jean-Hugues BUSSLINGER	Frédéric VALLOTTON

- N° 45/12.18 Révision du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et révision du règlement sur l'AIL – Présidence EM – 1^{ère} séance de commission : mercredi 30 janvier 2019, à 18h30, salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

Frédéric EGGENBERGER	Cora PELLEGRINO	Frédéric VALLOTTON
Aline DUPONTET	Mario PASQUALONE	
Steven KUBLER	Eric DECOSTERD	

- N° 46/12.18 Réponse au postulat de Jean-Hugues Busslinger et consorts « Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en ville de Morges ». Tel que décidé lors du vote sur l'ordre du jour ce préavis est fusionné avec le préavis N° 44/12.18. Les membres de la commission sont les 9 membres du préavis N° 44/12.18 et la présidence revient à l'EM.

- N° 47/12.18 Vente de la parcelle N° 1450, située à l'av. de Riond-Bosson 2, à SKULL ESTATE 1 SA pour le prix de CHF 2'100'000.00 – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : jeudi 31 janvier 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Sylviane TRUDU	Viviane REYMOND FENTER	Sylviane DOHET
Laurent BEAUVERD	Yvan CHRISTINET	
Steven KUBLER	Catherine HODEL	

- N° 48/12.18 Demande d'un crédit de CHF 1'990'000.00 pour le financement de la part communale à la requalification de l'avenue de Marcellin, entre le giratoire de la Morgetgaz et Echichens et pour la réfection, le remplacement et le renforcement des infrastructures communales sur ce même tronçon, subventions non déduites – Présidence UDC- 1^{ère} séance de commission : mercredi 19 décembre 2018, à 18h30, salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

Anne-Françoise COSANDEY	Emmanuelle NEUKOMM	Giancarlo DE BELLIS
Joseph WEISSEN	Brigitte COENDOZ	
Patrick GERMAIN	Charles DIZERENS	

N° 49/12.18 Préavis complémentaire au préavis N° 11/3.18 – Mise en œuvre de la loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC) et réponse au postulat de Mme Galina Spillmann – Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : lundi 17 décembre 2018, à 18h30, salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

Pierre TONDA	Dominique KUBLER-GONVERS	Patricia DA ROCHA
Aline DUPONTET	Léa MOREAU	
Béatrice GENOUD- MAURER	Catherine HODEL	

N° 50/12.18 Demande d'un crédit de CHF 298'000.00 pour le remplacement partiel de la conduite de transport d'eau potable Haute-Pierre/Morges dans la route de St-Saphorin (RC75) à Echichens, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : mardi 18 décembre 2018, à 18h30, salle des Pas Perdus. **Pas de détermination COFIN contrairement à ce qu'indique le préavis.**

Les commissaires sont :

FRANCESCO TRUDU	Laurent PELLEGRINO	Marc LAMBRIGGER
Ludivine GUEX	Janine DEVAUD	
Pierre Marc BURNAND	Eva FROCHAUX	

9. Rapport de commission :

N° 27/12.18 Demande d'un crédit global de CHF 1'500'000.00 TTC pour l'étude à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel.

M. Pierre Marc BURNAND président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du préavis qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. le Président Pascal GEMPERLI ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le préavis est accepté à une majorité évidente.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit global de CHF 1'500'000.00 TTC pour l'étude des travaux à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel ainsi que la construction d'une nouvelle salle de gymnastique ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 300'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

N° 33/12.18 Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité – introduction d'une taxe sur l'éclairage public

M. Marc LAMBRIGGER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui divergent de celles de la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce que la Municipalité maintient son préavis.

La parole n'est pas demandée. Une large majorité accepte le préavis amendé, donc refuse cette taxe.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de refuser le règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité et l'introduction d'une taxe sur l'éclairage public.

N° 37/12.18 Demande d'un crédit de CHF 39'000.00 pour la poursuite de la diffusion des séances du Conseil communal dès l'année 2019 et pour les années suivantes.

Mme Sylvie FAY présidente-reportrice de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

M. le Président Pascal GEMPERLI ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le préavis est accepté à une majorité moins un certain nombre d'absentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre la retransmission des séances du Conseil communal via le site Internet de la Commune ainsi qu'à les archiver afin d'être visionnées en tout temps ;
2. de porter le montant de CHF 39'000.00 dès le budget 2019.

N° 39/12.18 **Demande d'un crédit de CHF 3'450'000.00 pour le projet d'exécution et la réalisation des équipements de l'Eglantine, le giratoire de Warnery, la sécurisation et l'entretien des arbres du secteur Prairie-Nord et la création d'un cheminement piétonnier, subventions et participations de tiers non déduites.**

M. Michaël FURHOFF rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

Le préavis concerné (39/10.18) pose problème : il porte sur des aménagements distincts les uns des autres : Comme le dit le rapport,

- *Permettre la coordination de la phase d'exécution avec les promoteurs des équipements publics dans la parcelle de l'Eglantine et dans le chemin de Tolochenaz*
- *Anticiper la demande de subvention PALM pour le giratoire de Warnery, pour lequel la procédure d'obtention auprès de la Confédération est d'environ 6 mois.*
- *Sécuriser l'arborisation et créer un cheminement de mobilité douce sur la parcelle de Prairie-Nord.*

Le premier et le dernier point, quoique distincts, peuvent encore éventuellement être traité comme un seul objet, d'ailleurs leur nécessité n'est pas contestée : Le premier (équipement public Eglantine) se justifie par la mise en chantier de l'Eglantine, le dernier par d'évidents soucis de sécurité.

En revanche, le giratoire Warnery pose problème.

On ne reviendra pas sur les problèmes de sécurité pour le trafic cycliste que va poser ce giratoire, et ce quelles que soient les "réponses" (entre guillemets) apportées par la Municipalité. On pourrait y passer la nuit.

En revanche, il est inadmissible de mettre en chantier un tel aménagement routier, alors que les études ne sont pas terminées : le Volet Mobilité (anciennement Plan des Circulation) n'a toujours pas été adopté. Quant à la commission de la Gare SUD, elle est en attente de la nouvelle étude de la mobilité pour continuer ses débats.

Il faut donc insister sur le fait qu'il est prématuré de valider une infrastructure routière de cette importance alors que le schéma global des circulations n'est pas connu, que de nouveaux comptages (dont on ne connaît pas encore les résultats) nous ont été annoncés et que l'avenir du carrefour voisin du Moulin ainsi que de tout le quartier futur de la Gare est suspendu à une nouvelle étude dont on ignore tout.

On nous demande donc – et ce n'est malheureusement pas la première fois – de valider des aménagements routiers alors que les études lancées précisément pour en vérifier la pertinence ne sont pas achevées. Attendons que ces études aboutissent et qu'on nous présente des simulations du trafic - j'insiste des simulations et pas des estimations basées sur des moyennes.

Pour rappel, le PALM ne nous a jamais fourni de document démontrant la cohérence des mesures ponctuelles qu'il contient.

Il est donc prématuré de prendre position sur cet objet, et je dépose donc l'amendement suivant au rapport :

Amendement au rapport 39/12.18

Modification du point 1 des conclusions et suppression des points 2 et 3.

Nouvelle formulation :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- *vu le préavis de la Municipalité,*
- *après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide :

1. *de renvoyer à la Municipalité le préavis 39/10.18 , à charge pour elle de*
 - *revenir sans délais avec un préavis concernant les aménagements Eglantine et Prairie Nord*
 - *d'attendre les conclusions définitives des études en cours du Plan Mobilité et de présenter en temps voulu un nouveau préavis prenant en compte les enseignements des dites études.*

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que le giratoire Warnery-Monod et le PPA Eglantine sont en procédure liée. C'est le PPA qui est le déclencheur du besoin de ce giratoire selon l'étude du site H2 faite en 2014. Il fait un bref historique de la procédure du giratoire et du PPA Eglantine qui sont intimement liés.

Premier acte, examen préalable pour le giratoire en mai 2015. Deuxièmement, la mise à l'enquête du PPA Eglantine et du giratoire Warnery-Monod en mai 2016. Troisièmement, adoption par le Conseil communal le 1^{er} mars 2017 du PPA Eglantine et du giratoire Warnery-Monod. Quatrièmement entrée en force du PPA Eglantine le 25 septembre 2017 et attribution du permis de construire par le Canton pour le giratoire. Cinquièmement, mise à l'enquête des bâtiments sur Eglantine qui a eu lieu du 25 novembre au 24 décembre 2017. Sixièmement, réception de la synthèse CAMAC du Canton en avril 2018, qui précise sous « accessibilités des transports individuels motorisés » : « *Le projet routier du giratoire Monod avenue Warnery a fait l'objet d'une coordination de procédure avec le PPA Prairie-Nord Eglantine. Il s'agit*

par ailleurs d'une mesure PALM. Pour assurer le fonctionnement du site et du réseau routier, la DGMRP rappelle que le giratoire Monod-Warnery devra être mis en œuvre au plus tard au moment de la délivrance des permis d'habiter du projet. » Septièmement, les permis de construire de tous les bâtiments de l'Eglantine ont été délivrés à l'automne 2018.

C'est donc tout logiquement, que la Municipalité a présenté le 3 octobre 2018 ce préavis devant le Conseil communal, incluant bien évidemment ce giratoire. La Municipalité rappelle que le giratoire fait l'objet d'une mesure PALM, la 5BRM 200, horizons de mise en œuvre 2019-2022 et le pourcentage de subventionnement pour cet ouvrage est de 35% soit environ CHF 635'000.00.

Il passe maintenant aux questions de planning et de délais. Tenant compte du fait que le giratoire doit être en service au plus tard lors de l'arrivée des habitants du quartier en décembre 2020, que la demande de subvention PALM ne peut être déposée que si le Conseil communal a au préalable accordé le crédit de réalisation et que la demande de subvention est de six mois. Cela veut dire que les travaux du futur giratoire pourraient commencer à l'automne 2019 et se terminer à l'automne 2020, par conséquent les délais seraient justes respectés et tout renvoi poserait de gros problèmes.

Le préavis présenté contient également des demandes de permis concernant des fouilles importantes, pour des collecteurs d'eau claire, eaux usées, eau potable et autres services, qui doivent se faire avant le début de la construction des futurs bâtiments. C'est une question de place et d'espace pour œuvrer. Le début des chantiers sur Eglantine est prévu en mars 2019. Les permis de construire ont été délivrés et les marges de délais sont très réduites.

Concernant les cyclistes, la Municipalité avait travaillé avec deux associations de défense des cyclistes, qui après consultation du projet, ont adhéré au préavis en estimant que le giratoire n'était pas dangereux.

Pour toutes ces évidences, entre autres, la Municipalité demande au Conseil communal de ne pas soutenir l'amendement proposé par M. Gilliard.

M. le Municipal Eric ZUGER revient sur les propos de M. Gilliard disant que le giratoire n'était pas en connexion avec le projet sur l'Eglantine. Or ce giratoire est considéré comme indispensable pour le fonctionnement du trafic routier et l'accessibilité des usagers au parking souterrain, qui proposera un peu plus de 400 places de stationnement. Ces travaux forment un tout. L'étude H2 que M. Aubert a évoquée le démontre. Vouloir les détacher va à l'encontre des permis de construire qui ont été délivrés.

M. Bastien MONNEY ne peut pas suivre l'amendement proposé par M. Gilliard. La commission est unanime, elle n'émet ni vœu, ni remarque et soutient que le giratoire de Warnery est l'objet le plus attendu. Ce giratoire va desservir un nouveau quartier. Le giratoire de la Tour est une réalisation que l'on peut considérer comme identique et l'on constate que le trafic est plus fluide désormais.

Par ailleurs, il trouve un peu « fort » de venir avec l'argument des cyclistes, une séance après avoir refusé les travaux sur l'avenue Jules-Muret, qui faisait l'objet d'un vœu et de discussions en lien avec les pistes cyclables. Pour l'objet de ce soir, au vu des appréciations des associations de défense des cyclistes et la position de la commission, il estime qu'il faut aller de l'avant avec ce projet. Il invite à soutenir le préavis municipal.

La parole n'est plus demandée. Le Conseil communal passe au vote sur l'amendement de M. Gilliard, qui est refusé à une majorité évidente.

Le préavis non amendé, est accepté à une majorité évidente moins quelques abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'450'000.00 pour l'étude et la réalisation des équipements de l'Eglantine, le giratoire de Warnery, la sécurisation et l'entretien des arbres du secteur Prairie-Nord et la création d'un cheminement piétonnier, subventions et participations de tiers non déduites,
2. de dire que ce montant sera amorti par le prélèvement de CHF 1'000'000.00 du fonds N° 9233.0011 « Fonds de réserve PPA Nord Eglantine, frais d'équipement ».
3. de dire que le solde de CHF 2'450'000.00, subventions non déduites, sera amorti, en règle générale en 20 ans, à raison de CHF 122'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

N° 40/12.18 Budget de l'exercice 2019

Mme Dominique KUBLER-GONVERS, présidente-reportrice de la Commission des finances lit les conclusions du rapport. Tous les comptes amendés doivent figurer dans les conclusions du rapport, selon vérification auprès de Mme la Préfète Andrea Arn. Mme Kubler-Gonvers fait donc lecture des chiffres ci-dessous :

Amendements Préavis N° 40/12.18 – Budget 2019**D'amender les comptes****Propreté Urbaine**

Compte	Montant Préavis	Montant amendé
43700.3011.00 Traitements	894'250.00	858'253.00
43700.3030.00 Cotisation AVS – AC	83'450.00	80'111.00
43700.3040.00 Cotisation à la caisse de pensions	118'450.00	113'818.00
43700.3040.01 Recapitalisation de la caisse intercommunale de pensions	22'250.00	21'382.00
43700.3050.00 Assurances de personne	40'900.00	39'265.00
	TOTAL	46'471.00

Espaces Verts

Compte	Montant Préavis	Montant amendé
44000.3011.00 Traitements	1'291'550.00	1'215'097.00
44000.3030.00 Cotisation AVS – AC	122'500.00	115'409.00
44000.3040.00 Cotisation à la caisse de pensions	172'500.00	162'297.00
44000.3040.01 Recapitalisation de la caisse intercommunale de pensions	32'350.00	30'438.00
44000.3050.00 Assurances de personne	60'000.00	56'528.00
	TOTAL	99'131.00

Services généraux et secrétariat

Compte	Montant Préavis	Montant amendé
40100.3011.00 Traitements	261'150.00	230'205.00
40100.3030.00 Cotisation AVS – AC	24'150.00	21'280.00
40100.3040.00 Cotisation à la caisse de pensions	35'650.00	31'601.00
40100.3040.01 Recapitalisation de la caisse intercommunale de pensions	6'700.00	5'941.00
40100.3050.00 Assurances de personne	11'850.00	10'445.00
	TOTAL	40'028.00

Centre de vie enfantine – Préscolaire - Gracieuse

Compte	Montant Préavis	Montant amendé
71400.3011.00 Traitements	2'285'150.00	2'239'806.00
71400.3030.00 Cotisation AVS – AC	233'400.00	229'194.00
71400.3040.00 Cotisation à la caisse de pensions	307'100.00	300'973.00
71400.3040.01 Recapitalisation de la caisse intercommunale de pensions	55'750.00	54'601.00
71400.3050.00 Assurances de personne	74'000.00	72'663.00
	TOTAL	58'163.00

Restaurant scolaire (AREMS)

Compte	Montant Préavis	Montant amendé
--------	-----------------	----------------

50500.3011.00 Traitements	332'050.00	317'050.00
50500.3030.00 Cotisation AVS – AC	34'350.00	32'959.00
50500.3050.00 Assurances de personne	10'950.00	10'508.00
	TOTAL	16'833.00

TOTAL des amendements CHF 260'626.00

Mme la Municipale Mélanie WYSS salue la présence dans la salle de Mme Gerlinde Stenghele, Cheffe du Service des Finances et de la Promotion Economique, qui quitte ses fonctions à la fin de l'année et la remercie, au nom de la Municipalité pour la qualité de son travail et son investissement au service de la Ville. Elle remercie également la COFIN pour son travail et la qualité de son rapport.

Elle reconnaît qu'un déficit de 8,3 millions c'est important. Comme l'a souligné la COFIN dans son rapport, la marge de manœuvre de la Municipalité sur ce budget de 133 millions est limitée. Par le poids des charges péréquatives, par l'augmentation de la facture sociale et par la diminution des recettes liées notamment aux entreprises. Autant de facteurs sur lesquels la Municipalité n'a pas de prise. Mais elle n'a pas attendu cela pour préparer son budget, puisqu'au printemps 2018 déjà le Service des finances a réalisé une analyse et une planification financière et a formulé un objectif pour que ce budget 2019 puisse être viable, à savoir, avoir une marge d'autofinancement au minimum positive. Le budget soumis au vote ce soir a atteint cet objectif, présentant une marge d'autofinancement positive de 1.7 millions et qu'apparemment les discussions de cet après-midi au Grand Conseil confirment les 1.5 millions qui ont été mis dans le budget 2019 pour compenser les pertes liées à la RIE III.

Ce qui signifie qu'avec une marge d'autofinancement positive la Ville peut assumer ses dépenses de fonctionnement, et qu'elle devra emprunter pour ses dépenses d'investissement. Les préavis y relatifs seront évidemment soumis au Conseil dans l'année à venir.

La Municipalité diverge donc avec la majorité de la Commission des finances, dans la définition, elle cite le rapport « des dépenses absolument indispensables ». En effet, les nouveaux postes portés au budget 2019, ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse, à plusieurs reprises, et le nombre de postes qui ont été jugés nécessaires pour les services et demandés à la Municipalité et les postes soumis ce soir dans le préavis, a diminué comme peau de chagrin. La Municipalité n'a accepté que les postes qu'elle jugeait nécessaires afin de maintenir la qualité des prestations que la Ville offre à ses citoyens. Pour ces raisons, elle invite le Conseil communal à soutenir le préavis municipal du budget 2019.

M. Christian HUGONNET s'exprime en ces termes :

« Le terme « budget viable » a été évoqué précédemment par la Municipalité. On peut évidemment diverger sur ce qualificatif – la presse a dernièrement commenté le budget de la ville de Vevey il me semble (présentant des similitudes avec le nôtre) et c'est le mot « catastrophique » qui était utilisé.

Mais tel n'est pas mon propos. Au-delà du débat sur des postes particuliers, je me questionne si nous ne perdons pas de vue l'essentiel. La Ville de Morges n'a en 2019, quasiment plus aucune capacité à autofinancer son développement. Il faut enfin casser le cou à cette légende urbaine que l'on entend parfois et qui prétend que les finances de la commune sont saines.

- *Comment peuvent-elles l'être après 8 budgets consécutifs négatifs – c'est n'est sûrement pas la Municipalité auteur de ces budgets qui peut y croire.*
- *Comment peuvent-elles l'être avec un autofinancement à peine plus haut que zéro alors que la Ville planifiait d'investir près de 200 millions sur 5 ans – le fait même de lisser ces montants ne changeant finalement pas grand-chose.*
- *Comment peuvent-elles l'être lorsque l'on constate qu'il y a du retard d'investissement dans les écoles, qu'il faudra bien s'occuper de la patinoire et que le développement durable aura son coût également.*

Les raisons de ce trou d'air en 2019 sont connues, des éléments extérieurs certes, la RIE III, la péréquation, mais également les charges maitrisables qui ont augmenté année après année depuis 8 ans et les revenus en provenance des personnes physiques qui sont en deçà des attentes. Les revenus baissent et les charges augmentent. Ce n'est pas bon.

N'y a-t-il pas un problème de modèle ? S'agit-il d'un phénomène structurel vu notre historique de budgets dans le rouge qui nous colle à la peau ? Ces questions ne peuvent pas rester sans réponses immédiates.

La Municipalité, prend-elle la mesure de cette situation ? On peut en douter, vu le copié-collé qui nous est présenté. Pourtant l'occasion aurait été belle de poser à nouveau les fondements, faire des choix, revoir certaines orientations, baisser les coûts et alors - mais seulement alors - pourquoi pas envisager des augmentations de revenu convaincantes par la voie fiscale.

Le budget 2019 devrait tenir compte de la situation dorénavant très différente. Il aurait dû prendre acte de cette péjoration et constituer une étape permettant à la Ville d'assumer à terme son développement et les investissements nécessaires, ceci dans la durée et de manière soutenable pour le contribuable.

Tout ceci manquant, nous n'en sommes plus à discuter de légers écarts à la hausse ou à la baisse par rapport à l'année antérieure. Cela paraît vain. Je vous enjoins à refuser ce budget en vue de permettre à la Municipalité de retravailler sa copie dans les plus brefs délais. Des projets ambitieux ne peuvent pas se construire sur un malentendu ou sans une planification financière solide dont ce budget 2019 devrait faire partie. »

M. Richard BOUVIER avant de donner la position du PLR quant à ce budget 2019, dépose l'amendement suivant : *Suppression de la participation de CHF 300.00 par Conseiller communal pour le projet zéro papier. Arguments : La décision n'a pas encore été prise. Les modalités ne sont pas encore définies. Cette participation ne sera donc pas versée en 2019. Page 29, compte 10000.3003.00 Jetons de présence du conseil communal, montant préavis CHF 100'000.00, montant amendé CHF 70'000.00, différence CHF - 30'000.00.*

Les élus PLR font déjà des bonds sur leurs chaises lorsque le déficit présenté est de l'ordre de 1 à 2 millions. Cette année c'est la chute, voire l'apoplexie. Lors du débat sur la hausse de l'impôt foncier il avait été dit qu'il fallait faire le dos rond durant cette année particulière. Il est bien clair qu'avec 8 millions à supporter la rupture est proche. Comme chaque année, le groupe PLR demande que la création de nouveaux postes passe par le biais de préavis et non par le budget. Ce qui a été fait l'année passée.

Par contre cette année, avec un budget que l'on peut qualifier de catastrophique la Municipalité propose 3.5 EPT supplémentaires, ce qui est inacceptable. Le groupe PLR remercie la COFIN pour son travail et soutiendra bien entendu les amendements proposés. Le groupe PLR a étudié en détail de budget 2019 et voici quelques éléments de sa réflexion.

Quelques constats positifs ont été trouvés. Premièrement pas de gros dérapage, une volonté de lisser, une limite des investissements à 30 millions et une marge d'autofinancement au moins positive.

Les constats négatifs sont un manque d'explications, d'analyses et de projections. Aucune remise en question, pas de modération marquée, pas de véritables économies. Que peut-on faire à ce stade ce soir ? Le groupe PLR a renoncé à réduire linéairement certaines charges maîtrisables, a renoncé à réduire certaines natures par exemple les imprimés, les frais divers et les honoraires et a également renoncé à faire des coupes au niveau des réceptions, manifestations ou communications.

Etant donné la situation particulière de cette année, notamment l'introduction de la RIE III vaudoise et si les amendements concernant les postes sont acceptés, le groupe PLR acceptera le budget mais du bout des lèvres et avec une grande partie d'abstentions. Par contre, si les amendements sont refusés une grande partie du groupe refusera le budget, voire l'entier. Dans tous les cas, 2019 sera une très mauvaise année et il faudra la passer le moins mal possible. Mais attention, il faudra faire nettement mieux pour les années à venir. La Municipalité doit tout mettre en œuvre pour freiner les dépenses et faire en sorte que le déficit structurel actuel soit compensé par les entrées fiscales apportées par les nouveaux habitants, c'est la seule solution. Il sera difficile de diminuer les prestations et toute piste d'augmentation de taxe d'impôt doit être oubliée. Morges est déjà une ville très chère en comparaison avec d'autres villes suisses de 15'000 habitants. Pour exemple, un célibataire qui gagne CHF 5'000 par mois à Morges paie CHF 10'936 d'impôts fédéral, cantonal et

communal. Ce même célibataire paie CHF 5'720 à Meilen dans le canton de Zürich, soit près de la moitié moins. Il paie CHF 7986 à Locarno dans le canton du Tessin, et même CHF 566 de moins à Thônex, dans le canton de Genève. Morges est la ville la plus chère de la comparaison.

De plus, le groupe prépare des interventions, motions, postulats ou autre pour 2019, qui demanderont un audit ou une analyse générale de l'administration, et une présentation alternative des comptes et du budget. Cette présentation par dicastère est indigeste, le groupe va demander une présentation par type de dépense, soit combien coûte la police, le sport, les écoles, etc.

Pour terminer et résumer, le groupe PLR peut exceptionnellement faire le poing dans la poche cette année si les amendements sont acceptés et ne refusera pas le budget. Le groupe PLR refusera, en principe, toute augmentation de taxe et impôt à l'avenir, et n'acceptera plus de déficit d'une telle ampleur à l'avenir. Il remercie la Municipalité de prendre note de ceci et remercie de soutenir les amendements.

M. Yvan CHRISTINET est abasourdi par ce qu'il vient d'entendre, d'une part le groupe PLR fait du chantage ce qu'il ne trouve pas très agréable et c'est la deuxième séance où il se sent contraint. Ce qui l'inquiète, c'est qu'en l'espace d'un mois on arrive à dire que face à 8 millions et demi de déficit il faut faire le dos rond, attendre, que cela va passer, que ce n'est pas grave, alors que le mois passé une rentrée d'argent a été proposée et le même groupe qui incite à faire le dos rond, la refuse. C'est un point de vue. Aujourd'hui le même groupe nous dit que face à ce budget catastrophique il faut absolument baisser les charges. Est-ce que ce groupe a contrôlé l'influence de cette baisse de charges sur l'entier du budget ? Dans le groupe des Verts ce calcul a été fait et l'on arrive à 0,2 %. Pas de quoi révolutionner l'avenir.

Ce qui l'inquiète également c'est le signal que l'on donne à une ville en pleine expansion, à son sens on se coupe les racines et les branches à ratiboiser ainsi.

Il constate que dans les comparaisons faites par M. Bouvier, aucune autre ville vaudoise n'est mentionnée. Il en conclut qu'il n'a pas été trouvé d'autre ville vaudoise mieux lotie que Morges, la preuve en est de tous les Conseiller présents ce soir pour défendre Morges. Il aimerait que les élus défendent Morges pas uniquement sur un budget mais sur la durée et il espère que le Conseil pourra faire le dos rond cette fois sur CHF 260'000.00 qui permettent, notamment, d'améliorer le centre de vie enfantine de la Gracieuse qui permet à de nombreux parents de pouvoir placer leurs enfants.

Mme Patricia DA ROCHA constate que depuis quelques années le budget et chaque fois un peu plus déficitaire. En effet, sans tenir compte de la mise en œuvre de la RIE III qui prévoit une diminution de revenus de 4.65 millions, les charges sont en augmentation de 1.985 millions. Il paraît évident que des économies doivent être trouvées mais il n'est pas de notre ressort de les trouver. C'est pour cette raison que

le groupe UDC ne soutiendra pas ce budget, estimant qu'il est indispensable de restreindre les dépenses.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT revient sur les emplois supplémentaires. Le dicastère Infrastructure compte 78 collaborateurs, sans les apprentis, ce qui représente 73 EPT. Par conséquent, la demande de 1.8 postes représente une argumentation de 2.5 % sur les effectifs ce qui paraît acceptable à la Municipalité, pour un dicastère actif sur l'espace public, au service de la population et une fois de plus, dans une Ville qui grandit.

D'autre part, le nombre d'heures supplémentaires effectuées dans le service est de 3'950 heures à ce jour, pour l'ensemble des collaborateurs. Sans compter les jours de vacances pas pris ou en retard. Il récapitule les besoins. Pour les services généraux, soit les employés d'administration, 0.4 EPT supplémentaire, afin d'absorber les tâches administratives supplémentaires dues aux raisons suivantes : 1. Nombreux grands projets nécessitant la rédaction de préavis, de convocations, de prises de procès-verbaux, de la correspondance et de la communication. 2. Développement de la Ville entraînant une augmentation de la population et de ses attentes et un taux de rotation de la population qui est en augmentation, et des contacts avec la clientèle puisque les administrés téléphonent pour obtenir des renseignements. Le développement de l'offre en énergie renouvelable, notamment la mise en place d'un réseau d'aquathermie et la réalisation éventuelle de réseaux de chauffage à distance sur le territoire de la Ville, et le suivi administratif pour la gestion complète en lien avec la facturation, ce qui représente un gros travail pour les services industriels et les Ports. Il rappelle que la Ville de Morges a repris en 2018 la gestion du port du Bief, ce qui amène des ressources mais les ports en sont bénéficiaires, on peut parler de retour sur investissement.

Il en vient aux Parcs et Promenades et à la Propreté Urbaine, pour lequel il est demandé un EPT supplémentaire. Avec l'augmentation de la population résidente et de passage, le tourisme, les loisirs, les manifestations, le volume des tâches liées à la gestion des déchets urbains ainsi qu'au nettoyage des espaces publics est en augmentation constante. Il rappelle également, que le service Parcs et Promenades nettoie les parcs de la Ville, et devra s'occuper dès le printemps 2019 de Prairie Nord qui sera ouvert au public. D'autre part, avec le service Propreté Urbaine une grande efficience est visée depuis plusieurs années, sans demande de ressources supplémentaires et entre autre, les tournées de collectage ont été diminuées, au profit d'installation de containers enterrés ou d'Eco points. Le processus de rationalisation touche à son terme. Après évaluation il ressort qu'il faut 1.05 EPT pour répondre aux besoins du service Propreté Urbaine et 1.05 EPT pour Parcs et Promenades. La typologie des tâches effectuées par ces deux offices est plus ou moins similaire et débouche sur le même profil de collaborateur.

La dernière demande, un adjoint technique à 0.4 EPT pour Parcs et Promenades qui doit pouvoir participer à la gestion de grands chantiers qui voient le jour au sein de la Ville. Il est prévu dans le cadre des différents plans partiels d'affectation actuellement en phase ou d'approbation ou de réalisation. Des surfaces vertes et sportives, qui nécessiteront des compétences dans le domaine paysager afin de pouvoir planifier, organiser et suivre les projets. Il a repris ce qui figure dans les pages roses du budget et pense que ce n'était pas inutile. Il demande une nouvelle fois de soutenir le préavis municipal.

M. Bastien MONNEY est ennuyé car Yvan Christinet a déjà évoqué tous les points qu'il voulait soulever. Selon le groupe PSIG, avec un tel déficit à présenter, la Municipalité n'a pas eu d'autre choix que de faire des analyses en interne et effectuer ses arbitrages. Si elle demande des postes supplémentaires c'est que ces postes sont justifiés. Le Conseil refuse toute augmentation de revenu, que ce soit lors de la précédente séance ou de celle-ci. A tort ou à raison. Il évoque la taxe sur l'électricité de ce soir ou l'impôt foncier au mois de novembre. Il est donc demandé un effort unilatéral sur les charges. La Commission des finances dans son rapport de majorité sur l'impôt foncier précisait que la Commune avait la capacité de faire le dos rond, alors en 2019, faisons le dos rond.

Un élément lui semble important, c'est la marge d'autofinancement qui reste positive, et selon lui c'est l'élément sur lequel il faut s'appuyer. Un autre point, les pertes fiscales, estimées selon la Commission des finances à 4.5 millions suite à la réforme de l'imposition sur les entreprises. Des coupes supplémentaires seraient une sanction pour les Morgiennes et les Morgiens. S'agissant des postes, il pense que le budget, qui est un préavis, est le moment le plus propice pour effectuer ces ajustements. La Commission des finances peut à cette occasion poser des questions afin que la Municipalité justifie ces postes et c'est également à ce moment de l'année que le nombre d'EPT complet est connu, le fonctionnement financier de la Commune et il estime que la Municipalité fait le bon choix en proposant ces augmentations de postes dans le budget. Il invite à ne pas suivre les amendements qui ont été déposés.

M. Sylvie PODIO regrette que la Commission des finances n'ait pas posé les questions sur les postes concernés par son dicastère car elle y aurait volontiers répondu.

Concernant La Gracieuse, la Municipalité a constaté, suite à un coaching de la Direction, qu'actuellement le personnel encadrant de la structure est insuffisant par rapport au nombre de collaborateurs. Actuellement ce sont 40 collaborateurs qui sont encadrés par une Directrice et une Directrice adjointe à 50%. Pour une telle structure, le ratio idéal serait une Directrice et deux coordinatrices à 50%. Une pour le secteur « Nurserie et trotteurs » qui compte 50 places et une pour le secteur « Moyens » qui compte également 50 places. La Municipalité a soutenu cette décision et remercie le Conseil communal de la suivre.

Toutefois, si le Conseil ne soutenait pas cette décision, elle rappelle que les comptes du Centre de Vie Infantile doivent être équilibrés et que le réseau AJEMA ne paiera pas une subvention qui va au-delà de la couverture de déficit. Mme Podio est donc amenée à déposer un amendement technique en cas d'acceptation de l'amendement de la commission au compte 71400.3520.60 - Subventions AJEMA, soit une baisse équivalente au montant reporté sur les charges soit CHF 1'273'737, pour équilibrer le compte. Cela n'entraîne aucune modification sur le budget.

Concernant la question des monitrices de l'AREMS, elle constate qu'en 2015, 3'826 repas étaient facturés, aujourd'hui se sont 5'675 repas au mois. Soit une augmentation de 48% de la facturation, sans aucune augmentation du personnel administratif, bien que le service en ait fait la demande. La Municipalité n'a pas répondu à cette demande, d'une part pour des raisons financières et également parce qu'il n'y a plus de place dans les locaux de Beausobre pour augmenter l'effectif. Il a été demandé aux collaborateurs de revoir les processus. Ceci est en route, notamment avec l'acquisition d'un nouveau logiciel qui facilitera la facturation, et il en est de même pour le réseau AJEMA. Cela devrait permettre d'absorber les augmentations continues sur les années à venir, tout du moins jusqu'aux augmentations prévues à la Gare avec l'ouverture de nouvelles structures d'accueil.

Cela signifie, qu'en 2015, il y avait 429 élèves à la rentrée, en 2018 503 et 546 un mois plus tard. Si les élèves sont plus nombreux, ils fréquentent également plus souvent les structures parascolaires. Par groupe, cela signifie qu'à la rentrée 2017 il y avait 219 enfants de 1 à 6P Harmos et à la rentrée 2018, 266 enfants de 1 à 6P, plus 135 enfants 7-8P Harmos qui bénéficient de l'accueil libre. Elle précise que pour cet accueil libre, l'encadrement est une monitrice non formée pour 24 enfants, soit largement au-delà de ce que propose l'EIAP (établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire) et largement au-delà de ce qu'elle estime personnellement responsable comme politique, mais elle tient compte des exigences financières de ce Conseil communal pour mettre en place cet accueil demandé depuis de nombreuses années par les parents morgiens et de la région.

Suite à la décision du SESAF (service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) de ne plus laisser les enfants en situation de handicap rentrer manger à midi chez eux, il a fallu très vite réagir à la rentrée et engager du personnel, soit 3 monitrices (payées par le SESAF) pour gérer un groupe de 10 enfants en situation de handicap, qui désormais viennent manger à la Gracieuse. Ces postes sont donc indispensables. Si le Conseil venait à les refuser il y aurait trois solutions, le dépôt d'un préavis en février pour la somme de CHF 13'000.00, mais la Municipalité risque de ne pas entrer en matière car à ce niveau-là cela reste dans sa marge de compétence. Ou, la mise sur pied d'une liste d'attente pour la cantine, qui demande du personnel administratif et la mise en place de critères, qui risque fort d'engendrer une « machine à gaz » absolument pas souhaitable. Et pour finir, si l'augmentation

perdure, ce qui est prévu, des monitrices seront engagées en CDD, alors que celles-ci sont déjà dans des situations précaires. Est-ce que le Conseil communal souhaite que leur situation soit encore plus précaire ? C'est la responsabilité et le choix qu'il a à faire ce soir.

M. Jacques DUBOCHET voit une autre forme pour l'avenir que celle dont il est question dans cette discussion. Il est question ici de « business as usual », on parle de plus ou moins 0,2 % d'impact sur le budget. L'autre pôle est le plan énergie de la Municipalité, 43 % d'énergie en moins, 41 % de réduction de CO₂ d'ici 2035. Ces objectifs sont considérables. Il y a aussi le triplement des transports publics d'ici 2030. L'enjeu actuel est la lutte contre le réchauffement climatique, c'est là-dessus qu'il faut se concentrer comme le souligne également la Conseillère d'Etat Mme de Quatro.

Il lance le pari que d'ici 5 ans, la Municipalité aura augmenté ses exigences et visera encore d'avantage de réduction de la pollution, parce que c'est nécessaire. Est-ce que quelqu'un dans cette salle est prêt à parier que non ce n'est pas utile de mettre tout cela en place, que c'est de la rigolade ? Il est certain que d'ici 5 ans le plan climat sera renforcé par rapport au projet actuel et si c'est le cas cela aura un impact sur le budget et on sera au-delà du « business as usual ». Il espère que quelqu'un prenne le pari.

M. le Municipal Eric ZUGER revient sur les interventions disant que la situation est catastrophique et qu'il n'a jamais été rien vu de pire. Il pense qu'il faut se pencher sur le passé et fait un historique. En 1992 les charges de la Commune étaient de 67 millions pour un revenu de 61,9 millions, déficit environ 5.5 millions, soit 8.1%. En 2019, les chiffres sont 133 millions de charges, soit deux fois plus, 124 millions de revenus, déficit 8.3 millions, soit environ 6.2 %. En 1992 les emprunts de la Commune s'élevaient à 101 millions, en 2017 on est plus ou moins à la moitié moins de dettes. Le budget est deux fois plus important puisqu'il y a deux fois plus de charges mais les emprunts ont diminué de moitié, il ne pense pas que l'on puisse dire que l'on va tous les jours plus mal.

M. Mathieu BORNOZ est gêné par ce débat. Il siège à la Commission des finances, il est ouvert, il essaie de comprendre et n'est pas toujours d'accord sur tout, notamment au niveau de la vitesse engagée pour la stratégie énergétique. Ce qu'il entend de la part de la majorité, notamment du PLR lui paraît incroyablement simplifié dans le raisonnement. Il attend que l'on vienne à la tribune avec de vrais développements et de vrais arguments. Il est proposé des petites coupures arbitraires mais aucune explication qui tienne la route. Des personnes font de la cogestion alors qu'une Municipalité doit faire face à un budget difficile, dans un contexte où tout le monde sait qu'il y a des éléments que l'on ne peut pas maîtriser. Il y a eu des cas pires par le passé, il y a une volonté municipale de faire attention, et des explications ont été données en long et en large. Si le message est d'aller chercher à faire des économies de bout de chandelle dans les comptes, ce message ne le convainc pas.

Il serait prêt à entendre des vraies solutions de la part du groupe PLR et pas des comparaisons entre des villes qui sortent de nulle part et qui ne sont pas objectives. Il pense qu'il faut réussir à être de bonne foi, soutenir la Municipalité et rester connecté avec la réalité. Les choses ne sont pas si simples, la ville est en plein développement, de nouveaux impôts vont arriver, on ne peut pas tout régler dans une synchronisation parfaite en prenant d'un côté et en enlevant de l'autre, c'est d'une simplicité affligeante et cela ne fonctionne pas comme ça.

M. Eric DECOSTERD aimerait donner sa compréhension sur « le dos rond ». Il voyait cela par rapport au contribuable dans une volonté de ne pas tout de suite augmenter les impôts ou autre taxe, pas comme une action de faire le dos rond à l'interne.

Depuis 2012, la Municipalité ne propose que des budgets déficitaires. Aujourd'hui, la situation est plus grave avec 8 millions de déficit, ce qui est rarement arrivé. Ce qui l'inquiète c'est qu'il ne voit pas d'amélioration d'ici la fin de la législature. Face à ce budget, les membres du Conseil ont quatre solutions :

La première : on accepte le budget tel quel, comme le PSIG, le POP et les Verts.

La seconde : on passe le budget en revue et on propose des mesures, qu'il appelle microrustines, cela donne bonne conscience.

La troisième : passer un amendement qui demande une coupe générale, par exemple de 5%, à laquelle la Municipalité peut répondre positivement mais demander où est-ce qu'il faut couper et cela personne ne le sait vraiment.

La quatrième : refuser le budget, c'est son option favorite. Le refus du budget n'empêche pas la Municipalité de poursuivre sa mission, ne touche pas la population mais offre du temps pour étudier des solutions cas échéant. Il ne comprend pas que face à ce déficit la Municipalité propose d'augmenter les effectifs. Il n'a pas oublié non plus, qu'en février 2018 la Municipalité a proposé de dépenser 1 million pour les JOJ, il s'est dit à ce moment-là que les comptes allaient bien.

Il est admiratif lorsqu'il entend que l'objectif de la marge d'autofinancement est atteint, mais selon lui 1 million de marge d'autofinancement c'est proche de zéro. Le jour où il n'y a plus de marge d'autofinancement il faut financer le fonctionnement de l'administration par de l'emprunt, ce n'est pas la finalité à poursuivre. Il a été choqué par ce premier réflexe d'augmenter le taux foncier, et aussi par la taxe sur l'éclairage qu'il juge totalement antisociale.

Il pense, et il inclut le Conseil communal, que le travail n'est pas bien fait, qu'il existe une manière plus positive de travailler avec la Municipalité. Les sous-commissions ne collaborent peut-être pas de manière optimale, parfois le dicastère en question n'a même pas été rencontré.

Le refus du budget est selon lui la solution. Si l'on offre à la Municipalité quelques semaines pour revoir le budget et surtout sa planification des investissements pour le

restant de la législature, en collaboration étroite avec la Commission des finances. Car il a le sentiment que pendant toute l'année c'est le silence et tout à coup en octobre la COFIN prend connaissance du budget et c'est la douche froide. Il encourage la Municipalité à prendre contact plus tôt avec la COFIN afin de discuter plus et de partager des idées et des préoccupations qui éviteraient les antagonismes vécus ce soir.

Il ne reprochera jamais à la Municipalité que des prévisions ne se réalisent pas, car c'est la nature même des prévisions, elles ne se réalisent jamais. Par contre, il comprend mal que chaque année on ne compare pas les chiffres actuels avec ce qui avait été prévu il y a deux ans. Il serait curieux de connaître les chiffres de la marge d'autofinancement prévue il y a deux ans en comparaison du million disponible aujourd'hui.

Il reste évidemment l'abstention, ce qu'apparemment prévoit la majorité de l'un des partis. Il a du mal à comprendre l'abstention sur un objet d'une telle importance, car c'est laisser les autres décider.

Pour lui la situation est claire, soit le Conseil accepte le budget, avec ou sans rustine, et il assume cette décision et se donne rendez-vous dans un an et on regarde où on en est. La deuxième variante est de donner du temps à la Municipalité, pour travailler avec elle et arriver à trouver une solution durant le printemps 2019. Selon lui il ne faut pas attendre d'être dans le mur pour réagir, en se voyant dans l'obligation d'augmenter les impôts et courir le risque du référendum.

M. Vincent JAKUES a du plaisir à débattre et il pense qu'il reste du temps pour cela. Il a écouté avec attention les arguments des uns et des autres et il a des réponses pour tout le monde. Pour poser le cadre, il cite Pascal Broullis qui disait « s'il vous plaît ne comparez pas les finances privées aux finances publiques ». Concernant la remarque sur la taxe antisociale aux yeux de M. Décosterd, il pense que cela démontre au moins que la Municipalité n'est pas que de gauche.

Dans un premier temps, il remercie la COFIN pour le travail accompli. Jusqu'à présent les questions sont adressées à la Municipalité par écrit et elle y répond, mais il précise que la Municipalité est toujours ouverte au dialogue et à la rencontre, et il regrette que ces rencontres n'aient pas lieu. Il ne sait pas s'il faut revoir un échéancier. Ce qui est sûr c'est que tous les Municipaux sont ouverts à la rencontre et qu'il ne faut pas hésiter à revoir cela et demander plus de rencontres.

La façon dont la COFIN a mis en lumière les pourcentages des compétences municipales et non municipales est selon lui une bonne chose. La marge d'action de la Municipalité est de 55%, dont 25% sur le personnel, soumis à une convention collective de travail, ce qui laisse une marge de manœuvre faible. Le personnel est indispensable et il travaille à satisfaction, ce n'est donc pas un levier.

Au fond il reste 30%, avec lesquels il est demandé de faire des miracles. Cela a été dit, 2019 est une année particulière, ce n'est pas une référence en terme de gestion pour les communes du Canton. Le contexte financier est particulier. M. Bouvier disait qu'il ne voulait pas revoir des déficits de cet ampleur, M. le Syndic lui ne souhaite pas revoir des baisses de revenus de cette ampleur non plus. Les règles étaient connues pour l'exercice 2019 même si elles sont spéciales.

Il aimerait parler de la relation Canton-Commune, parce que c'est un paramètre important, que personne n'a cité. Les discussions sont compliquées lorsqu'il s'agit de trouver des points de rencontres sur des financements croisés, des transferts de charges Canton-Commune, etc. S'il y a eu quelques points de rencontres, il y a eu beaucoup d'insatisfaction. Les 50 millions qui ont été négociés âprement par les communes et votés aujourd'hui n'ont satisfait quasiment aucune commune vaudoise car ce n'est pas suffisant. Ces discussions entre le Canton et les Communes opacifient le travail et rendent le travail plus compliqué.

Vendredi 30 novembre dernier, s'est tenu un forum vaudois sur la réforme de la péréquation intercommunale, qui va durer pendant des années, car la décision sur cette réforme interviendra en 2022 ou 2023. Durant ce forum, il a pu apprendre que depuis plusieurs années l'Etat de Vaud boucle avec des comptes positifs de 500 millions, malgré un budget déficitaire. Alors, que dans le même temps, globalement les communes s'endettent à hauteur de 150 millions par année. Le Canton est en bonne santé mais les communes s'endettent. Les paramètres sont aussi à ce niveau-là. La Municipalité travaille toute l'année pour défendre une marge de manœuvre pour la Commune.

Les chantiers qui s'ouvrent sont gigantesques. C'est par exemple, le transfert de la facture sociale au Canton. Il est question de 22 points d'impôts cantonaux, soit 800 millions. Le Canton ne va pas accepter ce transfert sans qu'il n'y ait un transfert de charges, une bascule de points d'impôt et une perte de compétences. Ces paramètres-là ont des conséquences annuelles sur la construction d'un budget. Ce dont il parle ce sont ces 70% qui ne sont pas maîtrisables et dont il faut avoir conscience lorsque l'on tente de sauver 0,2% du budget. La Municipalité, lorsqu'elle commence son travail budgétaire dans le courant du mois de mars, se pose des questions liées à la population, aux prestations qu'il est nécessaire de maintenir.

M. le Syndic relève que l'économie du Canton est florissante, il a retrouvé son triple A selon les propos de M. Pascal Broullis. Dans un contexte économique très favorable faut-il prendre des décisions qui lèsent la population ? La Municipalité a fait des analyses et des projections pour répondre à M. Bouvier, le préavis qui précédait le budget, c'est-à-dire le taux d'impôt, comportait une documentation importante concernant ces analyses, et une fois de plus la Municipalité est à disposition pour répondre à toute question additionnelle. A la question de M. Hugonnet quant à la

façon de résoudre l'équation pour atteindre des finances saines, il répond qu'il ne prétend pas détenir la définition de ce que sont des finances saines, car c'est une interprétation très subjective. Par contre, il faut mettre sur la table tous les paramètres et les marges de manœuvre et se demander où il y a un secteur d'influence. Ce qui est connu, c'est l'obligation de ne pas dépasser le plafond d'endettement et elle la respecte. La Municipalité tient compte des investissements, priorise. Il y aura peut-être des choses à revoir par rapport aux grandes inflexions que les communes doivent entreprendre avec le Canton.

Il entend M. Dubochet ou M. Bouvier, sur les ambitions que la Ville va devoir affronter, de manière volontaire ou indirecte. Il est certain que le déploiement de certaines stratégies publiques fédérales, cantonales ou communales va engendrer des coûts. La Ville de Morges arrête aujourd'hui une stratégie énergétique, dont elle sait qu'elle n'a pas forcément les moyens de déploiement. Cela n'empêche pas d'avoir des volontés politiques et de chercher ensemble des solutions de financement.

Il en vient à la question des postes qui est la même depuis 20 ans. Il est reproché à la Municipalité de ne pas avoir fait preuve de retenue et de ne pas avoir fait les arbitrages nécessaires pour ne porter au budget que les dépenses absolument indispensables. Or, la Municipalité a renoncé à 11 postes, pour un équivalent de 8.15 ETP, alors que ces postes ont été identifiés comme nécessaires pour l'année 2019.

C'est la politique du chasse-neige, qui pour maintenir un équilibre financier, hélas pas cette année, oblige à l'arbitrage. La Municipalité a renoncé à quatre postes à la Direction Sport, Bâtiments et Environnement, dont certains seraient très utiles en terme de sport et de politique énergétique. Trois postes au Service des Infrastructures et Gestion Urbaine, trois postes à la Direction de la Cohésion Sociale et Logements, et un poste à la Direction de l'Urbanisme, Construction et Mobilité, soit 11 postes, pour une « économie » de CHF 941'000.000.

Certes la Ville de Morges ne propose pas un budget de croissance, mais il faut prendre mesure de que cette ville est en train de devenir. Il s'agit d'une métamorphose jamais connue à ce jour, qui est la conséquence des décisions qui ont été prises au fil des ans par le Conseil, et la Municipalité a la responsabilité d'accompagner cette évolution. Pour le chantier de la Gare, par exemple, il y a des centaines de personnes qui travaillent, alors que sur la rue du Dr-Yersin il n'y a personne, car ce chantier incombe à la Ville et que la Municipalité attend de la part du Conseil les moyens de lui permettre de collaborer au chantier. Lorsqu'il y a 3 entreprises générales qui travaillent toute la journée et tous les jours sur des chantiers de la Ville et que l'espace public reste vierge de tous travaux, car on ne s'entend pas sur ce que devrait devenir l'espace public et que des études sont demandées, les chantiers eux avancent. Il tient à sensibiliser les Conseillers sur le fait qu'en 2020 des appartements et des commerces seront en place et il faudra que cela fonctionne. La Municipalité se

préoccupe des retards accumulés qui auront des incidences immédiates et financières sur l'avancement de ces chantiers.

M. Décosterd propose de donner quelques semaines à la Municipalité pour trouver des solutions. Que pense-t-il trouver ? Que cherchons-nous ? Il partage l'avis que les « mesurette » ne sont pas utiles et que tout au plus la Municipalité pourrait extirper CHF 500'000.00, qui ne changeront rien au fond. Ce n'est pas la bonne manière de procéder. La bonne manière est de se demander, si l'on estime que ce budget n'est pas acceptable, pour qui et pourquoi ce n'est pas acceptable ? Personne n'est heureux devant un tel déficit, mais les marges de manœuvre ont été explorées. Faire de « l'épicerie » ne change rien ni au budget ni aux comptes. En coupant dans les postes vraiment nécessaires on augmente aussi les dépenses en caisse maladie liées à d'éventuels burnout qui est un risque réel. Comme précité, la situation ne permet pas des demandes visant à la croissance, la Municipalité assure simplement le suivi des dossiers en adaptant les effectifs aux besoins devenus de plus en plus importants au vu du développement de la Ville.

Pour conclure, les postes demandés n'ont pas à faire l'objet de préavis indépendants, le budget est un préavis, et il n'est pas de la compétence du Conseil de juger du bien-fondé des postes, qui, comme il le répète chaque année, est la compétence municipale. La Municipalité a exploré le champ des possibles et les marges de manœuvre et elle ne parvient pas à présenter un budget qui soit plus satisfaisant. Elle a conscience que ce budget pourra être tout aussi mauvais dans une année, car elle n'a aucune idée de ce qui va se passer dans une année. Par contre, elle a le contrôle et la planification de ses investissements, et dans ces conditions, la Municipalité recommande de suivre le préavis municipal.

M. Jean-Bernard THULER revient avec cet adage qui lui est cher « il vaut mieux être à l'écoute qu'à l'Entente ». Lorsqu'il entend l'Entente donner des leçons de gestion sur le budget, il aimerait convoquer l'Entente à sa responsabilité. Il s'inquiète, si l'on ne fait pas la différence entre un châtaignier et un marronnier, des positions qui peuvent être adoptées par rapport au budget. Ce soir, il a entendu que derrière les chiffres il y a des personnes. Que des personnes n'ont pas pris leurs vacances, que des personnes non qualifiées gèrent l'accueil des enfants (il se demande si la Commune est en adéquation avec la loi fédérale sur ce sujet). Pour lui, il est évident qu'il faut donner les moyens à cette Commune qui grandit de se développer sereinement. Les propos de M. le Syndic ont démontré qu'il ne s'agit pas d'une gestion à la légère et il pense qu'il faut faire confiance à la Municipalité, refuser les amendements et voter le budget tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Conseil passe au vote sur les amendements, qui sont votés par bloc.

Bloc Propreté urbaine : refusé à 43 contre 41 et 3 abstentions

Bloc Espaces Verts : refusé par 43 contre 42 et 2 abstentions
 Bloc Services généraux : refusé par 43 contre 40 et 4 absentions
 Bloc Centre vie enfantine : refusé par 44 contre 37 et 6 abstentions
 Bloc AREMS : refusé à 43, contre 41 et 3 abstentions.

Le Conseil vote sur l'amendement relatif à la suppression des CHF 30'000.00 pour le zéro papier. L'amendement est accepté à 54 contre 24 et 9 abstentions.

Vote sur le préavis ainsi amendé : 44 OUI, 40 NON, 3 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire amendé pour 2019 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'apporter l'amendement suivant au budget ordinaire de la Commune pour 2019 :
 - Compte N° 10000.3003.00 – Jetons de présence - diminution des charges de CHF 30'000.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 70'000.00
2. d'adopter le budget ordinaire amendé de la Commune pour 2019 présentant un excédent de charges de CHF 8'272'650.00.
3. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**N° 41/12.18 Révision de l'article 43 du Règlement du Conseil communal –
 Commission de recours en matière de taxes et impôts.**

Mme Emilie BOVET, présidente-reportrice de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la nouvelle teneur de l'article 43 al. 7 du règlement du Conseil communal de Morges soit : « Pour les Commissions de gestion, des finances, des pétitions et de recours en matière de taxes et d'impôts, un suppléant par groupe est élu par le Conseil » ;
2. de dire qu'il entre en vigueur dès sa publication dans la Feuille des avis officiels ;
3. de dire qu'il est ainsi répondu au projet de modification du Règlement du Conseil communal proposé par la Commission de recours en matière de taxes et d'impôts.

10. Motion Baptiste Müller « Etudier l'installation de la Maison du Tourisme à l'Hôtel-de-Ville » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Baptiste Müller remercie la Municipalité pour les réponses données à sa motion et tient à relever quelques points sur le fond.

Premièrement, il est répondu que les locaux de l'Hôtel-de-Ville ne peuvent accueillir l'ensemble des collaborateurs de l'Office du Tourisme, alors qu'il n'a jamais demandé à ce que l'ensemble des collaborateurs soient installés au même endroit et il souligne que ce n'est d'ailleurs pas le cas aujourd'hui.

Il conteste le fait que la surface soit insuffisante pour les activités de la Maison du Tourisme uniquement, et de l'accueil général de la Ville.

Troisièmement, il n'a jamais demandé que Morges Région Tourisme gère l'Espace 81, il n'a parlé que d'utilisation. Il pense que la forme de cet objet mérite une discussion, qui lui permettrait de préciser certains éléments de sa motion. C'est pourquoi, il demande le renvoi de la motion à l'examen d'une commission, selon l'article 68 alinéa 2 du Règlement du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président Pascal GEMPERLI demande que les personnes qui soutiennent le renvoi en commission lèvent la main. Largement plus de 10 membres soutiennent cette proposition. La motion est donc renvoyée en commission.

11. Postulat de M. Bertrand Gilliard « Pour que les nouvelles technologies de mobilité ne soient pas sources de conflits ». Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Merci à la Municipalité de s'être fendue d'une prise de position de presque quatre pages (qui ont dû coûter fort cher) concernant mon postulat.

Mais pour ce prix, j'aurais espéré une réponse plus sérieuse.

Je lis par exemple

"Toute utilisation du domaine public dépassant les limites de l'usage normal de celui-ci, en particulier toute emprise sur le domaine public, est soumise à autorisation préalable de la Municipalité "

D'accord, mais selon quels critères ? C'est ça que j'aurais souhaité voir éclaircir avant que le problème ne se pose !

Plus loin, on trouve :

"« La Municipalité est compétente pour édicter des dispositions relatives aux conditions d'utilisation des appareils bruyants ». Sur cette base la Municipalité dispose d'éléments permettant d'intervenir en cas de nécessité."

Bien justement, il me semblerait préférable d'édicter ces dispositions avant que ce ne soit trop tard. En principe, on ne fait pas des règlements pour une application rétro-active !

Tout à fait symbolique est aussi le passage suivant :

« Finalement, dans le cadre de la révision des règlements de police, la PRM entend profiter des outils mis à disposition par le Service des communes et du logement pour évaluer l'opportunité de renforcer son règlement de police en ce sens. »

On croit rêver : "pour évaluer l'opportunité " évaluons, évaluons, et si par hasard ça se révèle opportun, on envisagera peut-être de discuter la problématique pour voir si éventuellement il y aurait un intérêt à prévoir une commission chargée d'étudier une éventuelle réglementation...

Sans commentaire.

Le dicton dit : Gouverner c'est prévoir.

Je laisse donc au Conseil le soin d'en tirer la conclusion qui s'impose. »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil passe au vote sur le postulat qui n'est pas pris en considération par 37 voix contre 31 et 7 abstentions.

12. Interpellation de M. Bertrand Gilliard relative au poste de SITECOM.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Il y a quelques jours une annonce a paru dans le Journal de Morges : "cherche à POURVOIR un poste au SiteCom" : J'ai appris depuis qu'il s'agit (heureusement) d'un poste à Repourvoir....

quoi que ...

En effet il est demandé des compétences en "C++" (le C++ est un langage informatique puissant mais difficile à maîtriser) :

Pourquoi des compétences de programmeur pour le SiteCom ? Doit-on doit faire du développement spécifique pour Morges, par le personnel de Morges ?

Je tiens à préciser que, par expérience professionnelle, on ne fait pas du C++ "à la petite semaine", à l'occasion, à côté d'une autre fonction première !

A l'époque, concernant le SiteCom, et aussi dans le cadre de la stratégie informatique, on nous avait présenté les choses autrement, sauf erreur. Soit :

Logiciel 'propriétaire' ==> Mis à jour par l'éditeur, ==> abonnement de maintenance

Logiciel 'libre' ==> Mis à jour par des entreprises tierces et mutualisation des coûts. (Éventuellement abonnement de maintenance).

Les questions suivantes posent problème :

- *Dans quel cadre, pour quelles raisons, et surtout dans quel(s) but(s) devrait-on développer du software en interne ?*
- *S'agit-il d'un développement ponctuel, sinon à quelle échelle de temps ?*
- *Est-ce vraiment indispensable, ou n'est-ce pas dans un but "nice to have" ?*
- *Quelles sont les conséquences sur les charges liées au poste ?*
- *Par qui le travail accompli jusqu'à maintenant par le précédent titulaire du poste pourrait-il être accompli ?*
- *Comment assurer la maintenance d'un développement "fait maison" (dont on a vu les conséquences il y a quelques années avec les applications Access développées au Cyberforum)*
- *Comment ce poste s'articulerait-il en regard des 40'000.- ou 60'000.- francs que la Ville consacre annuellement pour sa participation aux frais mutualisés de maintenance du SiteCom ? (On lit en page 3 du rapport N° 8/3.17 (préavis N° 46/12.16) La Ville participe actuellement à hauteur de CHF 40'000/an au développement de ces modules SIT en libre-accès, auxquels s'ajoutent CHF 20'000/an pour le développement du géoportail, pour un montant total de CHF 60'000/an).*

Je remercie donc la Municipalité d'apporter des précisions concernant ce poste, et le cas échéant, d'apporter les corrections nécessaires à la définition du profil recherché. »

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Réponses aux questions de Mme Ludivine GUEX sur l'accueil parascolaire.

Madame la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes :

« En réponse à la première question, lors de la consultation la Municipalité avait émis une certaine réserve quand à ce cadre de référence et un certain nombre de propositions à l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP). Elle relève que cette dernière a pris en considération quelques-unes de ces remarques, mais pas celles concernant la valorisation des assistantes et assistants sociaux-éducatives, ni celles sur la complexité du règlement dû à un trop grand nombre d'exceptions. La Municipalité relève aussi que le taux d'encadrement des 7-8 est toujours trop élevé à ces yeux.

Mais la Municipalité pense surtout qu'un développement de l'accueil de jour des enfants ne peut se faire que dans le dialogue entre les différents partenaires (personnel encadrant, communes et parents) et qu'à ce stade le dialogue semble difficile. Elle a donc adressé un courrier à l'EIAP pour lui faire part de ses préoccupations quant à la situation actuelle en lui communiquant son désir de voir les différents partenaires renouer le dialogue et le retour à un climat constructif au mois de janvier.

Concernant les collaboratrices et collaborateurs, un dialogue constant est maintenu avec la direction du service. À ce jour, les personnes souhaitant participer aux diverses manifestations l'ont fait sur leur temps de congé, des actions sur les sites ont eu lieu comme la distribution de la soupe à la courge, la mise en place d'affiches dans les structures et le port de vêtements rappelant les revendications des milieux professionnels. Les collaboratrices et collaborateurs ont eu à cœur à ce jour de préserver les familles tout en faisant entendre leur point de vue de professionnels. »

Réponse orale aux questions de M. Steven KUBLER au sujet du déplacement du stand de tir.

Madame la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes :

« Pour rappel la motion de M. le Conseiller Steven Kubler et consorts "Quel avenir pour les tireurs morgiens", a été déposée le 2 mai 2018. Jusqu'à ce jour la Municipalité ne dispose pas de l'ensemble des informations pour se déterminer, elle peut néanmoins informer le Conseil sur les éléments ci-après :

1. *La Municipalité a été informée par la Commune d'Echichens au mois d'août 2018 de sa décision de ne pas agrandir le stand de tir de Colombier. Elle renonce donc à accueillir les tireurs du stand du Boiron.*
2. *Actuellement la Municipalité poursuit des discussions avec la commune d'Echandens pour les conditions d'une reprise des activités du stand du Boiron. A ce stade nous ne pouvons pas encore donner d'information sur ce sujet. Dès que possible, la Municipalité informera le Conseil du développement des discussions engagées.*

M. le Conseiller posait également la question suivante: Le plan des investissements 2019 prévoit-il le montant nécessaire, selon les directives cantonales, pour un système de récupération des balles ? Sachant que, si ces travaux ne sont pas effectués, nous risquons de perdre les subsides y relatifs, alors que les mesures d'assainissement des buttes seront dans tous les cas obligatoires.

Un système de récupération des balles n'est pas prévu dans le plan d'investissement 2019. De plus, la convention d'exploitation du stand de tir au Boiron arrive à son terme à la fin de l'année. Les Municipalités de Morges (propriétaire de la parcelle) et de Tolochenaz (territorialement concernée) ont convenu de ne pas la renouveler tout en laissant la possibilité d'utiliser le stand de tir jusqu'à l'Abbaye de Morges qui aura lieu en août 2019.

Concernant les mesures d'assainissement des buttes de tir, la brochure, « Indemnisations en vertu de l'OTAS pour les installations de tir » éditée par l'office fédéral de l'environnement indique : pour bénéficier de cette aide, il faut qu'aucun déchet n'ait été déposé sur le site après le 31 décembre 2012 s'il se trouve dans une zone de protection des eaux souterraines et après le 31 décembre 2020 dans tous les autres cas (ce qui implique qu'on n'ait plus tiré dans le sol à partir de cette date). Le site du Boiron n'étant pas dans une zone S très vulnérable, destinée à protéger les captages d'intérêt public, c'est le délai au 31 décembre 2020 qui s'applique.

M. le Président Pascal GEMPERLI ouvre la discussion.

M. Steven KUBLER remercie la Municipalité pour sa réponse qui ne manque pas de le laisser pantois. Il entend qu'aucune ébauche de solution ne peut être présentée à ce jour alors que le stand de tir sera inutilisable dans environ 8 mois. Il rappelle que la mise à disposition d'un stand de tir par la Commune relève du droit fédéral. Il attend avec impatience la réponse à sa motion et ne manquera pas de revenir à la tribune pour en débattre.

Mme Ludvine GUEX remercie la Municipalité pour la réponse apportée à ses questions.

14. Questions, vœux et divers.

M. Frédéric VALLOTTON demande s'il existe des normes de protection sonore pour préserver les riverains des nuisances causées par un chantier d'importance ? Récemment une entreprise de construction a scellé dans le sol des palplanches et les

riverains, dont il a plusieurs témoignages, ont pu mesurer jusqu'à 70 décibels fenêtres fermées et 93 décibels fenêtres ouvertes. Le chantier en question est terminé mais pour l'avenir est-ce que quelque chose existe pour protéger les riverains de ces nuisances sonores ?

Il profite d'être à la tribune pour remercier la Municipalité pour son intervention prompte quant à la visibilité sur la rue du Mont-Blanc. Apparemment il a été exigé que le gérant de l'Hôtel remonte la toile de tente à mi-hauteur. Il a constaté qu'un panneau existe pour signaler le passage piétons mais il est planté de biais devant un marronnier qui le rend peu visible. Il suggère de le déplacer et de la planter droit de manière à ce qu'on le voit distinctement.

M. Baptiste MULLER a lu la récente mise à l'enquête dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) du 23 novembre dernier pour des installations de buvette par l'association La Coquette sur la place Louis Suter au Parc des Sports. Il pose les 6 questions suivantes à la Municipalité :

1. Une telle mise à l'enquête a-t-elle eu lieu pour l'édition 2018 ? Si ce n'est pas le cas, quels sont les motifs de cette différence ?
2. Faut-il comprendre par cette mise à l'enquête que les installations (container, longs bancs en bois) seront installées de manière permanentes à l'année ?
3. Quel est le prix facturé pour la mise à disposition du terrain, respectivement de l'espace public ?
4. La Municipalité a-t-elle connaissance d'une éventuelle baisse de fréquentation pour les autres buvettes et restaurants dans la zone des quais ? A-t-elle cherché ces renseignements ?
5. Quels sont les arguments qui ont amené la Municipalité à accepter la pérennisation de cette buvette ?
6. La Municipalité considère-t-elle ainsi créer une distorsion de concurrence avec les acteurs existants dans la branche ? Si ce n'est pas le cas, quel est le raisonnement ?

M. Laurent BEAUVERD constate que dans les locaux de Couvaloup 10, propriété de la Commune, l'usage de l'éclairage n'est pas respecté de manière correcte par les locataires. Il a fait le décompte, cela fait maintenant 4 mois qu'un bureau de ce bâtiment reste allumé nuit et jour. Ce n'est pas acceptable pour une Cité de l'Energie et il demande à la Municipalité de faire quelque chose pour que cela change.

M. Jacques-Alain DUFAUX annonce que c'est sa dernière séance de Conseil et pour cette occasion il a écrit une lettre au Père Noël qu'il lit. Cette lettre demande le même cadeau depuis trois ans, soit la réouverture du restaurant de la patinoire de Morges.

Il remercie le Père Noël pour les décorations lumineuses à la Grand-Rue, à la Rue Louis-de-Savoie et les sapins aux lampadaires, mais se demande pourquoi il n'a rien fait entre ces deux rues principales, particulièrement au passage de Rochefort, cela le rend un peu triste pour les deux lampadaires de ce passage.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Vous le savez, chaque mois de décembre est marqué par un moment fort de la vie culturelle vaudoise, à savoir la remise du Grand Prix du Maire de Champagnac. La proclamation du palmarès 2018 aura lieu samedi 15 décembre à 11 h 30, et le délai pour voter est fixé au vendredi 7 décembre à 18 h 30, donc après-demain.

Si je vous en parle, c'est parce qu'il y a cette année, et c'est assez rare, trois candidats de la région morgienne. Ces valeureux kamikazes sont porteurs de promesses phosphorescentes. Hérauts du discours burlesque, de la rhétorique nébuleuse et de la langue de bois flamboyante, ils font honneur à notre coin de pays et méritent notre soutien inconditionnel.

*Le premier candidat – ou plutôt la première candidate – de la région morgienne est Sylvie Berti Rossi, directrice artistique du Livre sur les quais. Dans 20 Minutes du lundi 3 septembre 2018, elle tire le bilan de la dernière édition de sa manifestation qui a été marquée, on s'en souvient, par l'abandon du pass journalier à quinze francs pour les rencontres et tables rondes. Et elle résume ce rétropédalage par une formule coup de poing, admirablement ciselée, qui fleure bon le contre-pied et la pirouette sans filet (**candidate n° 37 au Grand Prix du Maire de Champagnac 2018**) :*

« Le retour à la gratuité s'est révélé payant ... »

*Le deuxième candidat de la région morgienne est Jean-François Rubin, directeur de la Maison de la rivière à Tolochenaz. Le jeudi 18 octobre 2018, dans un article du Temps, sous le titre « A sec, des rivières romandes agonisent », il lance un cri d'alarme dans un style quatre-saisons, tout à la fois torride et d'une fluidité gouleyante (**candidat n° 39 au Grand Prix du Maire de Champagnac 2018**) :*

« La sécheresse aura des conséquences à long terme et en cascade ».

*Quant au troisième candidat morgien, il est connu de nous tous. Comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, il a rédigé lui-même, dans Lausanne-Cités du 18 octobre 2018, un « Eclairage », sous le titre « Interdire les éléphants roses ? ». S'exprimant non pas comme président du Conseil communal de Morges mais sous le masque de porte-parole de la Fédération des Organisations islamiques de Suisse, Pascal Gemperli se dévoile avec cette manière d'humour qu'on lui connaît, toujours coloré, tantôt éthéré, tantôt un peu voilé (**candidat n° 38 au Grand Prix du Maire de Champagnac 2018**) :*

« Le prétendu problème de la burqa en Suisse est un problème d'éléphant rose : il existe seulement parce qu'on en parle. [...] Il faut se voiler la face pour ne pas comprendre le jeu ».

Ces trois candidats de la région morgienne méritent d'autant plus qu'on les soutienne et qu'on vote pour eux que la concurrence s'annonce rude avec quarante-cinq candidats, tous fringants, qui rêvent du prestigieux Champagnac d'or.

*A titre d'exemple, dans la catégorie « Réchauffement climatique et échauffement verbal », Jean-François Rubin sera directement confronté à la journaliste de la RTS Elisabeth Logean qui, dimanche 4 novembre 2018 dans l'émission « Mise au point », a fait dans le chaud-froid et le clair-obscur à la manière de Verlaine (**candidate n° 41 au Grand Prix du Maire de Champagnac 2018**) :*

« Les étés sans neige se multiplient ».

*Et tous les deux pourraient bien être surclassés par un Valaisan en état de grâce, Stéphane Storelli, chef du service Eaux & Energies du groupe Altis à Bagnes, qui s'abandonne totalement dans une interview sur RTS info, le 18 octobre 2018, et nous offre cette perle aux confins du sublime (**candidat n° 40 au Grand Prix du Maire de Champagnac 2018**) :*

« La sécheresse de cet été était la goutte d'eau qui a fait déborder un vase déjà bien rempli ».

*On ne peut évidemment pas citer tous les candidats, même s'ils le mériteraient. Je m'arrête avec un dernier, en catégorie « cheminements tortueux », réservée aux professionnels. C'est le Syndic de Lausanne en personne, Grégoire Junod, qui n'a pas hésité à se lancer dans la compétition avec un amour de galimatias, solide, cartésien, lâché à la radio RTS-La Première le 21 décembre 2017 à 12 h 35, et dont le caractère universel n'échappe à personne. On imaginerait bien par exemple notre syndic Jaques prononcer ce constat à propos des impôts ou du centre aquatique (**candidat n° 1 au Grand Prix du Maire de Champagnac 2018**) :*

« Voilà, ça, c'est pour les faits factuels. [...] Et c'est des montants effectivement probablement assez importants, et dont il est difficile de chiffrer ici précisément les chiffres ».

Je vous rappelle le délai à ce vendredi, 18 h 30, pour voter sur le site de La Distinction, je vous encourage à voter et à bien voter, et je vous remercie ».

M. Michaël FURHOFF revient sur la stratégie énergétique 2035 présentée le 7 novembre 2018. Le groupe Clim'action en prend connaissance en résonnance avec la déclaration de Mme De Quattro qu'il cite « *Aujourd'hui le temps n'est plus à la prise de conscience, le doute n'est plus permis, nous avons la responsabilité et l'obligation morale de relever le défi climatique qui est l'une des plus grandes causes de notre époque. Donnons-nous les moyens de construire une planète plus durable pour les générations futures, le compte à rebours a commencé* ». Il est clair que le document qui a été présenté n'est qu'une entrée en matière au plan de mesures et de planification énergétique territoriales qui serviront à coordonner les acteurs de

l'énergie sur le territoire morgien pour la réalisation de ses objectifs (SE35 page 3).
Voici ses questions :

1. Quand les premiers éléments de ce plan seront-ils présentés au Conseil communal et quelles seront les possibilités d'intervention de la part du Conseil communal ? Les objectifs quantitatifs formulés dans le plan sont : une réduction de 43% par rapport à 2017 de l'énergie finale consommée par habitant, une réduction de la consommation d'électricité de 13% par habitant par rapport à 2017, une réduction de 41% des émissions de CO₂ par habitant par rapport à 2017.
2. Pour aider le Conseil communal à mieux réaliser la portée de ses objectifs, il demande ce que deviennent ces valeurs relatives soit des pourcentages si elles sont exprimées en valeurs absolues soit en KW par année et en tonnes de CO₂.
3. Subsidiairement, il est demandé, pour exemple, combien le nouvel aménagement photovoltaïque du toit de Beausobre contribue au premier et troisième points du plan. Ces panneaux ont été posés il y a plus d'un an et il semble judicieux de demander un retour d'expérience.
4. Finalement, pour réaliser ses objectifs, la Commune aura besoin de moyens. La Municipalité a-t-elle l'intention de demander des moyens financiers et ou du personnel supplémentaire pour réaliser ses objectifs ? Si oui, lesquels ?

M. Joseph WEISSEN s'interroge sur la question du numérique et de l'écologie. Le numérique consomme 10 à 15 % de l'électricité mondiale, ce qui équivaut à 100 réacteurs nucléaires, et cette consommation double tous les 4 ans. Ainsi selon le chercheur Gerhard Fettweis la consommation électrique du WEB atteindrait en 2030 la consommation mondiale de 2008 tous secteurs confondus. Internet ne serait-il pas le plus gros pollueur de la planète ? La question se pose. En décembre 2017, le journal Le Temps publiait un article sur le Bitcoin qui s'annonce comme être un véritable désastre écologique. En conclusion, il appelle à consommer Internet et les Bitcoins avec modération. Il se méfie des GAFA et de la digitalisation dictatoriale.

M. le Président Pascal GEMPERLI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillers-ères pour leur travail. Il est 22h44 et la séance est close.

Le Président

Pascal Gemperli

La secrétaire

Tatyana Laffely Jaquet